

FINANCEMENT DU STAGE D'EXPERTISE-COMPTABLE 2018

L'Ordre des Experts-comptables de Bretagne et l'ISFEC vous présentent les possibilités de financement personnalisé du stage d'expertise-comptable. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question relative aux informations ci-dessous au 02 99 83 63 21.**

Participants Experts-comptables Stagiaires :

Inscriptions aux formations

Les experts-comptables stagiaires recevront un mail pour se connecter sur le site isfec-formations.bzh afin de procéder aux inscriptions des formations de leur stage. Le Maître de stage sera en copie également.

Les codes d'accès (identifiant et mot de passe) sont disponibles auprès de l'expert-comptable responsable ordinal de votre structure. Nous vous laissons le soin de prendre contact avec la personne en charge des formations pour vous connecter sur le portail lors de vos inscriptions en ligne. (N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire)

Cabinets d'expertise comptable Bretons :

- Connectez-vous sur le portail de la formation : <http://isfec-formations.bzh>
- Cliquez sur **Expert-comptable stagiaire**, puis sur **votre groupe** et prenez connaissance de l'ensemble des éléments indiqués
- Inscrivez-vous aux formations requises (utilisez les identifiants de votre structure)

Si vous choisissez le paiement Agefos Bretagne, vous ne réglez rien dans un premier temps,

- Validez votre commande
- Générez la DGA (demande de gestion d'action) (indispensable) qui sera adressée automatiquement à l'Agefos Bretagne.
- L'Agefos vous adressera soit une confirmation de gestion d'action soit un appel à versement volontaire.

Pour tout autre paiement, [cliquez ici pour retrouver les 4.3 et 4.4 concernés dans l'extrait des CGV](#) (conditions générales de vente complètes [en lien](#))

Le financement

Deux dispositifs de financement sont mobilisables par l'Agefos:

1) Le CPF (compte personnel formation) est à l'initiative du salarié.

IMPORTANT : l'engagement pris par le cabinet l'est jusqu'à échéance du stage même en cas de départ du salarié. Ceci implique un paiement du reste à charge par le cabinet initial. Le cabinet doit prévenir l'ISFEC et l'AGEFOS si le salarié quitte le cabinet.

Un dossier spécifique est à constituer par le cabinet en liaison avec l'Agefos-pme. Le cabinet devra communiquer à l'Agefos : la demande de prise en charge compte personnel formation, le devis personnalisé signé avec l'ISFEC, l'attestation DIF au 31/12/2017, le courrier du salarié demandant la mobilisation de son CPF. Le code CPF est le **4878**.

A réception du dossier constitué, un plan de financement sera proposé par l'Agefos au Cabinet pouvant intégrer une participation financière au titre du plan de formation (versement volontaire).

[Dossier en lien ici.](#)

IMPORTANT :

Le dossier CPF doit être adressé **avant le 29/06/18** à Guylène LE NET glenet@agefos-pme.com

2) La période de professionnalisation est à l'initiative du cabinet. Un dossier spécifique est à constituer (demande de gestion de période de professionnalisation, devis). La branche expert-comptable finance la période de professionnalisation à hauteur de 12 euros/heure (critères branche 2018).

A réception du dossier constitué, un plan de financement sera proposé par l'Agefos au Cabinet pouvant intégrer une participation financière au titre du plan de formation (versement volontaire).

[Dossier en lien ici](#)

Il est, par conséquent, **fortement recommandé** que vous preniez contact avec **votre conseiller Agefos** pour qu'il vous accompagne dans le montage des dossiers.

NB : Les imprimés Périodes de professionnalisation et Demande de prise en charge de CPF sont également téléchargeables sur le [site internet de l'AGEFOS-PME BRETAGNE](#).

COÛT DU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE EN 2018

Durée des formations DEC :

Les heures théoriques de formation e-learning sont prises en compte dans le décompte des heures de formation du stage. De ce fait, le stage d'expertise comptable comptabilise en 2018, en 1^{ère} année : 98 heures de formation, en 2^{ème} année : 91 heures et en 3^{ème} année : 91 heures.

			TARIFS HT	
Experts-comptables Stagiaires de 1ère année en 2018	Nbre d'heures en présentiel	Nbre d'heures en e-learning	Détails	Montant
AXE 1 : 70h Intégration, expertise-comptable et thèmes communs	42 h	28 h		1 650,00
AXE 2 : 21h Audit 1 - parcours fondamental	14 h	07 h		520,00
AXE 3 : 07h Formation technique	07 h			340,00
Total par type de formation	63 h	35 h		
TOTAUX	98 h			2 510,00
Experts-comptables Stagiaires de 2ème année en 2018	Nbre d'heures en présentiel	Nbre d'heures en e-learning	Détails	Montant
AXE 1 : 49h Expertise-comptable et thèmes communs	28 h	21 h		1 650,00
AXE 2 : 21h Audit 2 - parcours fondamental	07 h	14 h		520,00
AXE 3 : 21h Formations techniques (<i>dont événement institutionnel 7h</i>)	21 h		=3*340	1020,00
Total par type de formation	56 h	35 h		
TOTAUX	91 h			3190,00
Experts-comptables Stagiaires de 3ème année en 2018	Nbre d'heures en présentiel	Nbre d'heures en e-learning	Détails	Montant
AXE 1 : 56h Expertise-comptable et thèmes communs	28 h	28 h		1 650,00
AXE 2 : 21h Audit 3 - parcours fondamental	07 h	14 h		520,00
AXE 3 : 14h formations techniques	14 h		=2*340	680,00
Total par type de formation	49 h	42 h		
TOTAUX	91 h			2 850,00